



Congé ou chômage technique pour cause de déménagement

Par **lucassen**, le **11/09/2008** à **22:25**

bonjour, notre nouvelle usine est en construction et nous allons déménager au mois de décembre, la durée du déménagement est de 3 semaines, nous voudrions savoir s'il peut nous obliger à prendre 3 semaines de congés ou bien doit-il nous mettre en chômage technique je vous remercie d'avance de votre réponse